

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2739

10 novembre 2012

SOMMAIRE

AB 3 S.A131451	Bibas S.A
AB 3 S.A	B Immobilier S. à r.l
AB 3 S.A131452	Bio-cafes SA131448
AB 3 S.A131453	Bio-cafes SA
AB 3 S.A	Bio-cafes SA
AB 3 S.A131452	Bio Dendrimers International S.A 131465
Ades S.à.r.l	BlissBaby S.à r.l
Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l 131449	Bova S.A
AG1bHR S.à r.l	BTC GmbH
Al Chem S.à r.l	Bumblebee Ltd131467
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l131449	Cityhold Participations S.à r.l131467
Alistair Investissement S.A131453	Comifar Holding S.A
Alpha International Drilling Company S.à	CoorsTek Luxembourg131468
r.l	e-Novate International131438
Anex Group S.A	Etoile Développements II S.A131463
Anoa Capital S.A131454	Etoile Promotions "A" S. à r.l131462
Anoa Capital S.A	Experian Luxembourg Investments S.à r.l.
AP Luxembourg S.à r.l	
Aquamarin-Transport S.A	Franklin Templeton Luxembourg Holding
Arakangas Sàrl	S.A
Aramis Participations S.A131461	GEDEC S.à r.l
Architectures Nouvelles et Cuisines131461	Gold Shana 26 S.à r.l
A.R.T. Properties S.A	ICE IP S.A
A.S.Q. S.à r.l	IT Factory S.à r.l
Autostrada Sàrl131461	Loxam Rental S.à r.l
Baltray S.à r.l	Rentastar International Real Estate Parti-
Bar-tech S.à r.l131463	cipations Ltd
Batise Luxembourg131467	Talmec Nature Santé S. à r.l131452
Berimor Investments S.à r.l131463	



AG1bHR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 171.990.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of September.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Brazintevest 17 Negócios Imobiliários Ltda, a company incorporated and organized under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida das Nacoes Unidas, N° 12399 - Conjunto 85B, Brooklin Paulista, Sao Paulo, Brazil;

here represented by Mr. Kees-Jan Avis, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée),, which is hereby incorporated:

Art. 1. Form

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name

The Company will have the name "AG1bHR S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital

The Company's corporate capital is fixed at SEVENTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (17,000.- USD) represented by SEVENTEEN THOUSAND (17,000) shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.- USD) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.



Art. 7. Changes on capital

Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers

The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers

Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.



Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers

The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year

The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements

Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.



4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st , 2012.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of SEVENTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (17,000.- USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- a) Mr Sam SOTOODEH, businessman, born on 17 February 1957, in Iran, with professional address at 5, Hutton Centre Drive, Ste. 888, Santa Ana CA 92707, United States of America;
- b) Ms Marta VENTURA, lawyer, born on 16 December 1961, Lisbon (PT), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- c) Mr. Mario COHN, lawyer, born on 16 January 1982, in Erlangen (DE), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
 - 2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Brazintevest 17 Negócios Imobiliários Ltda, une société de droit brésilienne dont le siège est établi à Avenida das Nacoes Unidas, N 12399 - Conjunto 85B, Brooklin Paulista, Sao Paulo, Brésil,

ici représentée par M. Kees-Jan Avis, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présents statuts pour l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Forme

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.



Art. 2. Dénomination

La Société aura la dénomination: "AG1bHR S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à DIX-SEPT MILLE DOLLARS (17.000,- USD) représenté par DIX-SEPT MILLE (17.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN DOLLAR US (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social

Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.



Art. 11. Événements affectant la Société

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions

Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs

Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.



Art. 20. Responsabilité de la gérance

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale

L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan

Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DIX-SEPT MILLE (17.000) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DIX-SEPT MILLE DOLLARS (USD 17.000,-) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- a) Monsieur Sam SOTOODEH, home d'affaires, né le 17 février 1957, en Iran, avec adresse professionnelle au 5, Hutton Centre Drive, Ste. 888, Santa Ana CA 92707, États Unis d'Amérique
- b) Madame Marta VENTURA, juriste, né le 16 décembre 1981 à Lisbonne (Portugal), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- c) Monsieur Mario COHN, juriste, né le 16 janvier 1982 à Erlangen (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
 - 2) L'adresse de la Société est fixée au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Avis, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46726. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133636/393.

(120177031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.440.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Franklin Templeton Services Limited, a private limited company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at J.P. Morgan House, George's Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland, with registered number 316592,

here represented by Mrs Céline Grosjean, jurist, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 21, 2012.

This proxy, signed by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., a société anonyme having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 131440), incorporated pursuant to a notarial deed dated August 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 11, 2007. The Articles of Incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed on January 4, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 682 of April 9, 2011 (the "Company"),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To set the amount of the authorized share capital of the Company to two billion five hundred million euro (\leq 2,500,000,000.-) divided into two hundred fifty million (250,000,000) shares with a nominal value of ten euro (\leq 10.-) per share on the basis of a report of the board of directors issued in conformity with article 32-3 (5) of the Law of August 10 th, 1915.
 - 2. To set up a share premium account.
- 3. To increase the Company's corporate capital by an amount of one billion nine hundred twenty-seven million two hundred ninety-four thousand eight hundred fifty euro (€ 1,927,294,850.-) so as to raise it from its current amount of thirteen million eight hundred thousand euro (€ 13,800,000.-) to an amount of one billion nine hundred forty-one million ninety-four thousand eight hundred fifty euro (€ 1,941,094,850.-).



- 4. To issue one hundred ninety-two million seven hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-five (192,729,485) shares, each with a nominal value of ten euro (€ 10.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the resolutions of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.
- 5. To accept subscription and payment for these new shares, with payment of a share premium, by Franklin Templeton Services Limited against a contribution in kind consisting of 159,803 shares of Franklin Templeton International Services S.A., a société anonyme having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 36979).
 - 6. To amend article 5 of the articles of association of the Company.
 - 7. To amend article 12 of the articles of association of the Company.

have requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole shareholder, on the basis of a report of the board of directors issued to the general meeting in conformity with article 32-3 (5) of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, which after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the sole shareholder, will remain attached to the present deed in order to be fulfilled at the same time with the registration authorities, resolved to set the amount of the authorized share capital of the Company from its present amount of twenty million euro ($\leq 20,000,000.$) to two billion five hundred million euro ($\leq 2,500,000,000.$) divided into two hundred fifty million ($\leq 250,000,000.$) shares with a nominal value of ten euros ($\leq 10.$ -) per share.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set up a share premium account and incorporate a new paragraph in article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve"

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of one billion nine hundred twenty-seven million two hundred ninety-four thousand eight hundred fifty euro (€1,927,294,850.-) so as to raise it from its current amount of thirteen million eight hundred thousand euro (€ 13,800,000.-) to an amount of one billion nine hundred forty-one million ninety-four thousand eight hundred fifty euro (€1,941,094,850.-).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to issue one hundred ninety-two million seven hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-five (192,729,485) shares, each with a nominal value of ten euro (€ 10.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Fifth resolution

There now appeared Mrs Céline Grosjean, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of Franklin Templeton Services Limited, prenamed, by virtue of the same proxy as referred hereabove.

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the subscriber acting through his duly appointed attorney in fact declared to subscribe for one hundred ninety-two million seven hundred twenty-nine thousand four hundred eightyfive(192,729,485) new shares of the Company and to make payment in full for each such new shares, together with a share premium in an amount of five euro (€5.-),by a contribution in kind consisting of one hundred fifty-nine thousand eight hundred and three (159,803) shares of Franklin Templeton International Services S.A., a société anonyme having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 36979) (the "Contribution").

The subscriber acting through his duly appointed attorney in fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company as it is further evidenced in the Share Transfer Agreement dated September 21, 2012, a copy of this Share Transfer Agreement will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The value of the Contribution has been certified by a special report issued in Luxembourg on September 21, 2012 by Ernst & Young SA, as Luxembourg "Réviseur d'Entreprises Agréé" (statutory approved auditor).

The person appearing produced that special report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in-kind does not correspond at least in number and nominal value to the 192,729,485 new shares with a nominal value of EUR 10 each, to be issued together with total related share premium of EUR 5.-, hence total consideration amounting to EUR 1,927,294,855"



That report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Proof of the ownership by the subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary by a certified copy of the share register of Franklin Templeton International Services S.A.

The transfer to the Company of the Contribution will be entered into the shareholder's register of that company immediately after the execution of this deed.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred ninety-two million seven hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-five (192,729,485) additional shares to the subscriber as fully paid shares.

The sole shareholder further resolves to allocate the amount of one billion nine hundred twenty-seven million two hundred ninety-four thousand eight hundred fifty-five euro (€ 1,927,294,855.-), which constitutes the value of the one hundred fifty-nine thousand eight hundred and three (159,803) shares of Franklin Templeton International Services S.A. contributed to the Company as follows:

- To the corporate capital: € 1,927,294,850.-
- To the share premium account: € 5.-

Sixth resolution

As result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, first and second paragraph of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

" Art. 5. The issued capital of the Company is set at one billion nine hundred forty-one million ninety-four thousand eight hundred fifty euro (€1,941,094,850.-) divided into one hundred ninety-four million one hundred nine thousand four hundred eighty-five(194,109,485) shares with a nominal value of ten euro (€ 10.-) per share.

The authorised share capital of the Company is set at two billion five hundred million euro (€2,500,000,000.-) divided into two hundred fifty million (250,000,000) shares with a nominal value of ten euro (€10.-) per share. In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve."

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company, in order to add a third paragraph, which shall read as follows:

" Art. 12. Third paragraph. The Company shall indemnify any director, officer or employee, their heirs, executors and administrators, against any expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be involved by reason of his/her being or having been a director, officer or employee of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that of the request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately SEVEN THOUSAND EURO (7,000.- EUR).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person has signed together with Us the notary the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Franklin Templeton Services Limited, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Irlande, ayant son siège social à J.P. Morgan House, George's Dock, IFSC, Dublin 1, Irlande, enregistrée sous le numéro 316592,



ici représentée par Madame Céline Grosjean, juriste, résident à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2012.

Cette procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 131 440), constituée en vertu d'un acte notarié en date 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié le 4 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 682 du 9 avril 2011 (la «Société»),

déclarant être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

- 1. Fixer le montant du capital social autorisé de la Société à deux milliards cinq cent millions d'euros (€2.500.000.000,-) divisé en deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (€10,-) par action sur la base d'un rapport du conseil d'administration émis conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915.
 - 2. Créer un compte de prime d'émission.
- 3. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de un milliard neuf cent vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante euros (€1.927.294.850,-) afin de le porter de son montant actuel de treize millions huit cent mille euros (€ 13.800.000,-) à un montant de un milliard neuf cent quarante-et-un millions quatrevingt-quatorze mille huit cent cinquante euros (€ 1.941.094.850,-).
- 4. Emettre cent quatre-vingt-douze millions sept cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (192.729.485) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (€10,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour des résolutions de l'actionnaire unique décidant de l'augmentation de capital proposée.
- 5. Accepter la souscription et le paiement de ces actions nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par Franklin Templeton Services Limited contre un apport en nature consistant en 159.803 actions de Franklin Templeton International Services S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 36979).
 - 6. Modifier l'article 5 des statuts de la Société.
 - 7. Modifier l'article 12 des statuts de la Société.
 - à requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire unique, sur la base d'un rapport du conseil d'administration émis à l'assemblée générale conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui, après avoir été signées ne varietur par le notaire soussigné et l'actionnaire unique, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps auprès des autorités compétentes, a décidé de fixer le montant du capital social autorisé de la Société de son montant actuel de vingt millions d'euros (€ 20.000.000,-) à deux milliards cinq cent millions d'euros (€ 2.500.000.000,-) divisé en deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé de créer un compte de prime d'émission et d'intégrer un nouveau paragraphe à l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«En plus du capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission sur lequel est transférée toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les actions que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour verser des distributions aux actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un milliard neuf cent vingtsept millions deux cent quatre-vingtquatorze mille huit cent cinquante euros (€ 1.927.294.850,-) afin de le porter de son montant actuel de treize millions huit cent mille euros (€ 13.800.000,-) à un montant de un milliard neuf cent quaranteet-un millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante euros (€1.941.094.850,-).

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'émettre cent quatre-vingt-douze millions sept cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (192.729.485) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de ces résolutions.



Cinquième résolution

Comparait ensuite Madame Céline Grosjean, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Franklin Templeton Services Limited, précitée, en vertu de la même procuration comme ci-dessus mentionné.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le souscripteur agissant par son mandataire dûment nommé, en fait, déclare souscrire à cent quatre-vingt-douze millions sept cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (192.729.485) nouvelles actions de la Société et de procéder au paiement en totalité pour chacune de ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant de cinq euros (€5,-), par un apport en nature consistant en cent cinquante-neuf mille huit cent trois (159.803) actions de Franklin Templeton International Services S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 36979) (l'«Apport»).

Le souscripteur agissant par son mandataire dûment nommé, en fait, a déclaré qu'il n'y a aucun obstacle au libre transfert de l'Apport à la société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour réaliser toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société tel qu'il est également attesté dans le Contrat de Transfert d'Actions en date du 21 septembre 2012, une copie de cet Contrat de Transfert d'Actions, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La valeur de l'Apport a été certifiée par un rapport spécial émis à Luxembourg le 21 septembre 2012 par Ernst & Young SA, Réviseur d'Entreprises Agréé luxembourgeois.

La comparante a produit ce rapport spécial, dont les conclusions se lisent comme suit:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 192.729.485 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, qui seront émises avec une prime d'émission relative totale de EUR 5,-, d'où une apport total s'élevant à EUR 1.927.294.855.»

Ce rapport restera annexé aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La preuve de la propriété de l'Apport par le souscripteur a été donnée au notaire instrumentant par une copie certifiée conforme du registre des actions de Franklin Templeton International Services S.A.

Le transfert de l'Apport à la Société sera inscrit dans le registre des actionnaires de cette société immédiatement après la signature du présent acte.

Sur ce, l'actionnaire unique a décidé d'accepter ladite souscription et la libération et d'attribuer les cent quatre-vingt-douze millions sept cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (192.729.485) actions supplémentaires au souscripteur comme actions entièrement libérées.

L'actionnaire unique décide d'attribuer le montant de un milliard neuf cent vingt-sept millions deux cent quatre-vingtquatorze mille huit cent cinquante-cinq euros (€ 1.927.294.855,-), qui constitue la valeur des cent cinquante-neuf mille huit cent trois (159.803) actions de Franklin Templeton International Services S.A. apportées à la Société comme suit:

- Pour le capital social: € 1.927.294.850,-
- Pour le compte de prime d'émission: € 5,-

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 5, alinéas premier et deuxième, des statuts de la Société, qui sont à présent libellés comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à un milliard neuf cent quarante-etun millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante euros (€ 1.941.094.850,-) divisé en cent quatre-vingt-quatorze millions cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (194.109.485) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10. -) par action.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux milliards cinq cent millions d'euros (€ 2.500.000.000,-) divisé en deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action. En plus du capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission sur lequel est transférée toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les actions que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour verser des distributions aux actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Septième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société, afin d'ajouter un troisième paragraphe, qui se lit comme suit:

« **Art. 12. Troisième alinéa.** La Société indemnisera tout administrateur, dirigeant ou employé, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toutes dépenses raisonnablement supportées par ceux-ci en relation avec toute action, poursuites ou procès auquel ils pourront être impliqués parce qu'ils sont ou ont été administrateurs, dirigeants ou employés de la Société, ou parce qu'ils sont ou ont été, à la demande de la Société, administrateurs, dirigeants ou employé de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'aurait pas droit à être indemnisé, à moins qu'ils ne soient finalement condamnés pour négligence grave ou faute intentionnelle dans le cadre de



cette action, de ces poursuites ou de ce procès. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une indemnisation ne sera accordée qu'en relation avec les domaines couverts par l'arrangement pour lesquels la Société est informée par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ces devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas l'exercice d'autres droits que cette personne pourrait avoir.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ SEPT MILLE EUROS (7.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Grosjean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44526. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133793/269.

(120177041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

e-Novate International, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.204.

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois d'août.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire Assemblée ») des actionnaires de e-Novate International, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.204 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 17 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 947, le 15 septembre 2003.

L'Assemblée est présidée par Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Henri DA CRUZ, prénommé.

Le président demande au notaire d'acter que:

I. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues par eux sont inscrits dans une liste de présence signée par des actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres de l'Assemblée; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés signée «ne varietur » par les parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées à l'original de cet acte.

II. Il apparaît de ladite liste de présence qu'une part de gérant commandité d'une valeur nominale de dix-sept euros et trente cents (EUR 17.30) et neuf mille six cents (9.600) actions d'une valeur nominale de dix-sept euros et trente cents (EUR 17.30) chacune sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée a été dûment convoquée conformément aux statuts de la Société et est donc valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution et mise en liquidation de la Société;
- 2. Décharge au gérant;
- 3. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes sont prises:



Première résolution

L'Assemblée décide de liquider la Société avec effet immédiat et mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge au gérant de la Société, e-Novate Luxembourg, pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Peter le Comte, administrateur de sociétés, né le 8 août 1951 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à 31 Great Hill Farms Road, Bedford, NY 10506, USA.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Frais

Les frais, coûts, taxes et charges, sous quelque forme que ce soir, devant être payés par la Société en tant que résultat de cet acte sont estimés approximativement à six cent soixante-quinze euros (EUR 675,-).

A la suite de laquelle le présent acte a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête en début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leurs noms de famille, prénoms, états civils et résidence, lesdites personnes signent ensemble avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: BECKER, DA CRUZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41781. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012134203/59.

(120177877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Al Chem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 172.014.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Al Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies is pending, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 3 October 2012.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Al Chem S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").



2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office May be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;
- 3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;



PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.
- 5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
 - 5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares.
 - 5.6 The company May redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares May not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares May not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager May be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, May take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
 - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager May delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers



and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") May be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers May validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager May appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative May validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and May consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting May be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution May be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders May not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.6 A meeting of shareholders May validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder May be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions May be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.



- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company May by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate May decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed May not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to. be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned May be recovered from the relevant Shareholder(s).
 - 15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid on a prorata basis.

16. Dissolution and liquidation.

- 16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder July, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.
- 16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders on a prorata basis.

17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
 - 17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been subscribed by "AI Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
- Mr. Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France; and
- Mrs Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Marocco, residing at 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Al Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 octobre 2012.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Al Chem S.à r.l.» (la «Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts -notamment l'article 13.4 -et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).
- 2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.
 - 2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;
- 3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;
- 3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;
- 3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;
- 3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;



- 3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;
- 3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;
- 3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);
- 3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.
- 5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.
- 5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.
 - 5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales.
 - 5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;



7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
 - 8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».
 - 8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- 8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
- 9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.
- **10. Représentation de la Société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:
 - 10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;
 - 10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.
- 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.
- 12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.
- 13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois,



par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

- 13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.
- 13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

- 15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.
- 15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).
 - 15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé au prorata.

16. Dissolution et liquidation.

- 16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.
- 16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés au porata de leur détention dans la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 Une référence à:
- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
 - (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).
 - 17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.
- 17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Al Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.



Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
- Monsieur Frédéric FRANCESCONI, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France; et
- Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13085. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012134227/497.

(120177551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Bio-cafes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 100.144.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 26 septembre 2012

5 ème Résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler, à compter du 18 mai 2012, et pour une nouvelle période de six ans, le mandat d'Administrateur de Catégorie A et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Silvano PEDRETTI, administrateur de sociétés, né le 14 juillet 1964 à Delle, résidant au 19 Pod cisarkou, Smichov, 15000 Prague (République Tchèque), d'Administrateur de Catégorie B de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen et de Monsieur Romain THIL-LENS, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), résidant professionnellement au 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2018.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, à compter du 18 mai 2012 et pour une durée de six ans, le mandat de Commissaire de la société H.R.T. REVISION S.A., ayant son nouveau siège social au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bio-cafes SA HRT FIDALUX S.A. Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012134257/24.

(120177457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.



A.R.T. Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.043.

Il est notifié par la présente la décision de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 10 Octobre 2012 ci-après formulée:

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société, à savoir EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue J. Hackin L-1746 Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124782, jusque l'Assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'année 2010 statuant sur les comptes annuels se clôturant au 31 Décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.R.T. Properties S.A.

Signature

Référence de publication: 2012134206/16.

(120177603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

A.S.Q. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 122.852.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012134207/10.

(120177803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134211/10.

(120177700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 91.227.430,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Suite à un changement de dénomination d'un associé de la Société en date du 28 septembre 2012, Pearl Assurance Limited se dénomme dorénavant Phoenix Life Assurance Limited.

De plus, suite à un changement d'adresse de Phoenix Life Assurance Limited, associé de la Société, il y a lieu de modifier les données de Phoenix Life Assurance Limited comme suit:

- Phoenix Life Assurance Limited a dorénavant son siège social au 1, Wythall Green Way, Wythall, Birmingham B47 6WG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012134212/19.

(120177889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.



Alpha International Drilling Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.108.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Alpha International Drilling Company S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2012134214/14.

(120177532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

GEDEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Rentastar International Real Estate Participations Ltd).

Siège social: L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval. R.C.S. Luxembourg B 26.207.

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Gilles PIGNOLO, employé privé, demeurant professionnellement à L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

la société anonyme «TRIMLINE S.A.», établie et ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 29944,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à lui.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "RENTASTAR INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS LTD", établie et ayant son siège social à L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 26207.

Ensuite le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de «RENTASTAR INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICI-PATIONS LTD» en «GEDEC S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. La société prend la dénomination de «GEDEC S.à r.l.».».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à € 1.000,-.

DONTACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: PIGNOLO G., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/10/2012. Relation: EAC/2012/13502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134703/40.

(120177425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.



AB 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 114.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134217/10.

(120177583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

AB 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 114.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134218/9.

(120177584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Loxam Rental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 96.439.

L'an deux mille douze.

le vingt et un septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

la société «LOXAM», une société par actions simplifiées (SAS) constituée et existant sous les lois de la France, établie et ayant son siège social au 42 avenue de la Perrière, F-56100 LORIENT (France), enregistrée au Registre de Commerce et des Société («RCS») de LORIENT (France), sous le numéro 450 776 968 et numéro de Gestion 2005 B 906,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris, France, le 17 septembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée (l'»Associé») de la société à responsabilité limitée «LOXAM RENTAL S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social actuel à L-4570 Differdange, Z.A. Gadderscheier et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96.439, laquelle Société fut constituée originairement sous la dénomination de «LEV S.à r.l.» suivant un acte notarié dressé en date du 19 septembre 2003, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 15 novembre 2003, sous le numéro 1205 et page 57828; les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et tout dernièrement suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné, en date du 02 février 2012, lequel acte fut publié au Mémorial, le 25 mai 2012, sous le numéro 1308 et page 62758.

Le même Associé a pris ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Z.A. Gadderscheier, L-4570 Differdange vers 42 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Associé a décidé de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société afin de donner à ce premier alinéa la nouvelle teneur suivante:

« Art. 5. (Premier alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12436. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012134567/45.

(120177600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

AB 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 114.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134219/9.

(120177585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

AB 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 114.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134220/9.

(120177586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

AB 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 114.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134221/9.

(120177587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Talmec Nature Santé S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 121.787.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2454 du 30 décembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1 ^{er} avril 2010, publié au Mémorial C numéro 973 du 08 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.787,

au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SO-

CIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 29 août 2012, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 septembre 2012, relation: EAC/2012/11527,

- que Monsieur Pierre SECULA, gérant de société, né à Dancry (France) le 17 juin 1961, demeurant à L-1260 Luxembourg, 6, rue de Bonnevoie a cédé DIX (10) parts sociales à Monsieur Moreno TRAMONTINA, gérant, né à Udine (Italie) le 23 juillet 1965, demeurant à I-33044 Udine/Manzano, 21, Via Cividale,
 - que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont détenues comme suit:



1 Monsieur Pierre SECULA, prénommé, QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES	90
2. Monsieur Moreno TRAMONTINA, prénommé DIX PARTS SOCIALES	10
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012134792/27.

(120177563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

AB 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 114.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134222/9.

(120177588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Alistair Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.916.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134230/10.

(120177526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Anex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134235/10.

(120177769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Anoa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012134236/10.

(120177627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Comifar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.345.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 septembre 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy HORNICK de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:



- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012134288/15.

(120177480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Anoa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.833.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Dirk van Daele, director, born in Ekeren, Belgium, on 27 April 1961, with address at Bergstrasse, 6, Horgen, Zurich, CH-8810,

here represented by Mrs Marina Muller, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 September 2012.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Anoa Capital S.A., a société anonyme, having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.833, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 September 2010 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2456 dated 13 November 2010 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1318 dated 26 May 2012.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall perform, in addition to the services already provided in the past, brokerage in financial instruments services according to article 24-10f the Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "Banking Act"), and services of underwriter of financial instruments according to article 24-6 of the Banking Act and to subsequently amend, with immediate effect, article 4 of the Company's articles of incorporation as follows:

" Art. 4. Purpose.

- (1) The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of an investment advisor, in accordance with the provisions of article 24 of the Law of 5 April 1993, as amended, under any form and all operations related thereto. The Company's activity may consist in providing personal recommendations to a client, either at the initiative of the investment firm, or upon request of that client, in respect of one or more transactions relating to financial instruments.
- (2) The Company may also carry out of all operations related to the activities of a broker in financial instruments, in accordance with the provisions of article 24-1 of the Law of 5 April 1993, as amended, under any form and all operations related thereto. The Company's activity may consist in receiving or transmitting orders in relation to one or more financial instruments without holding funds or financial instruments of the clients and to bring two or more parties together with a view to the conclusion of a transaction between the parties.
- (3) The Company may also carry out all operations related to the activities of an underwriter of financial instruments, in accordance with the provisions of article 24-6 of the Law of 5 April 1993, as amended, under any form and all operations related thereto subject to the limitations set out below. The Company's activity may consist in underwriting and /or placing financial instruments without firm commitment.
- (4) To the extent permitted by law, the Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.



(5) The Company may, for its own account as well, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed, together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dirk van Daele, administrateur, né à Ekren, Belgique, le 27 avril 1961, demeurant à Bergstrasse, 6, Horgen, CH -8810 Zurich.

ici représentée par Madame Marina MULLER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 28 septembre 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agit en tant qu'actionnaire unique de Anoa Capital S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.833, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2456 du 13 novembre 2010 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1318 du 26 mai 2012.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide que la Société exercera les services de coutier en instruments financiers conformément à l'article 24-1 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la "Loi Bancaire"), et les services de preneur d'instruments financiers conformément à l'article 246 de la Loi Bancaire et de modifier en conséquence, avec effet immédiat, l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 4. Objet.

- (1) L'objet de la Société est d'exercer toutes les activités relatives à celles d'un conseiller en investissement, conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y afférentes. La Société peut en outre fournir des recommandations personnalisées à un client, soit de leur propre initiative, soit à la demande de ce client, en ce qui concerne une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers.
- (2) La Société peut en outre exercer toutes les activités relatives à celles d'un courtier en instruments financiers, conformément aux dispositions de l'article 24-1 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y afférentes. La Société peut en outre réceptionner et transmettre, pour le compte de clients, d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir des fonds ou des instruments financiers des clients et mettre en relation deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre ces parties.
- (3) La Société peut en outre exercer toutes les activités relatives à celles d'un preneur d'instruments financiers, conformément aux dispositions de l'article 24-6 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y afférentes sous réserves des restrictions énoncées ci-dessous. L'activité de la Société réside dans la prise ferme et/ou le placement d'instruments financiers sans engagement ferme.
- (4) La Société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.



(5) La Société peut pour son propre compte, exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er octobre 2012. LAC/2012/45490. Reçu soixante quinze euros (€ 75,).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134237/122.

(120177628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Ades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 82.305.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Senad KALAC, gérant de sociétés, né le 27 mars 1969 à Rozaje (Monténégro), domicilié au 83b, route d'Arlon, L-7415 Brouch; et
- 2) Madame Anela KALAC-MUHOVIC, comptable, née le 09 octobre 1974 à Berane (Monténégro), domiciliée au 83b, route d'Arlon, L-7415 Brouch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ADES S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9047 Ettelbruck, 29, rue du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82305, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1146 du 12 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 28 mai 2009.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9047 Ettelbruck, 29, rue du Prince Henri à L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KALAC, A. KALAC-MUHOVIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134942/40.

(120178801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

AP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 228.673,53.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 63.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134239/11.

(120177723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Gold Shana 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 172.055.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Monsieur Laurent EMSELLEM, né le 16 juillet 1971 à Marseille (France), demeurant à F-13012 Marseille, 195 avenue des Caillols, en vertu d'une procuration donnée le 13 septembre 2012 à Luxembourg à Monsieur Claude Favre, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X septembre.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-avant, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare.

- **Art. 1 er. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "GOLD SHANA 26 S.à.r.l." (ciaprès, la Société).
- Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties.



Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La société peut acquérir, développer, gérer, céder et plus généralement effectuer toute opération, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sur des brevets, des marques de fabrique ou de commerce, des dessins et modèles, des noms de domaines internet ou des droits d'auteur de logiciel relatifs aux logiciels standards.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 526.000,- (cinq cent vingt six mille euros) représenté par 526.000 (cinq cent vingt six mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

- **Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Les membres du conseil de gérance se verront attribuer soit un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant avec un pouvoir de signature A et un gérant avec un pouvoir de signature B. Néanmoins, pour les opérations de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales et dont l'implication financière est inférieure à EUR 2.000 (deux mille euros), la Société sera engagé par la



signature d'un seul gérant avec un pouvoir de signature A ou par la signature d'un seul gérant avec un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de pouvoirs spécifiques de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant avec un pouvoir de signature A et une gérant avec un pouvoir de signature B, lors de la réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une décision par voie circulaire sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- **Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 20. Commissaire aux comptes Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée n'est pas applicable.
- **Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 526.000,- (cinq cent vingt six mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

avec un pouvoir de signature A:

Monsieur Laurent EMSELLEM, gérant, demeurant professionnellement à F-13014 Marseille, 20, boulevard Ampère.

avec un pouvoir de signature B:

Monsieur Claude FAVRE, gérant, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.

Monsieur Sébastien VACHON, gérant, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre

2. Le siège social de la société est établi à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FAVRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2012. Relation: DIE/2012/11266. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Diekirch, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135170/205.

(120178703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Aquamarin-Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 8, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 58.927.

Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratsitzung vom 16. Oktober 2012

Erster und letzter Beschluss

Der Verwaltungsrat nimmt zur Kenntnis, dass die Privatadresse des Herrn Norbert EBSEN wie folgt abgeändert wurde: L-6791 Grevenmacher, 10, rue de Thionville

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Delegierter des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2012134240/14.

(120177709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Arakangas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.391.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un gérant

Référence de publication: 2012134241/12.

(120177745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Aramis Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134242/9.

(120177824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Architectures Nouvelles et Cuisines, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.023.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16/10/2012.

Référence de publication: 2012134244/10.

(120177531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Autostrada Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.691.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134249/10.

(120177490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

B Immobilier S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 153.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erpeldange, le 12 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012134251/10.

(120177855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Baltray S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.224.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 2 octobre 2012

Le 2 Octobre 2012, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Sophie Archer comme Gérant B de la société avec effet immédiat;
- De nommer TCG Gestion SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auoprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67822 comme Gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012134252/17.

(120177886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Etoile Promotions "A" S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.273.

Extrait du 14 septembre 2012

Il résulte d'une résolution écrite des actionnaires de la société ETOILE PROMOTIONS «A» Sàrl, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 2 rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B69.273, du 12 septembre 2012,

Que:

- 1) aux termes d'une première résolution la société ETOILE CENTURIA Sàrl a été révoquée de sa fonction d'administrateur de la société,
- 2) aux termes d'une deuxième résolution, Monsieur François GLÜCK, né le 3 juin 1962, à Aix-en-Provence (France), demeurant à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg, et Monsieur Boris LITTY, né le 20 mars 1972, à Dijon (France), demeurant à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg, ont été nommés gérant avec effet immédiat, pour une durée indéterminée,
 - 3) aux termes de la présente assemblée, le conseil de gérance se compose comme suit:
 - John C. JONES, demeurant à n°1 Courtenay Lodge, BN3 2WF Hove, United Kingdom, gérant;
 - Pascal WAGNER, gérant;
 - François GLÜCK, gérant;
 - Boris LITTY, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2012. Maître Anja HOLTZ Notaire

Trocane

Référence de publication: 2012134890/27.

(120177619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Bar-tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. IT Factory S.à r.l.).

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue de Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 161.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134253/11.

(120177486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Berimor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.554.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Octobre 2012.

Berimor Investments S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Manager

Référence de publication: 2012134255/14.

(120177545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Etoile Développements II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.696.

Extrait du 14 septembre 2012

Il résulte d'une résolution écrite des actionnaires de la société ETOILE DEVELOPPEMENTS II SA, avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 124.696, du 12 septembre 2012

Que:

- 1) aux termes d'une première résolution la société ETOILE CENTURIA Sàrl a été révoquée de sa fonction d'administrateur de la société,
- 2) aux termes d'une deuxième résolution, Monsieur François GLUCK, né le 3 juin 1962, à Aix-en-Provence (France), demeurant à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg, et Monsieur Boris LITTY, né le 20 mars 1972, à Dijon (France), demeurant à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg, ont été nommés administrateurs avec effet immédiat. Leurs mandats expirent à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018
- 3) aux termes d'une troisième résolution, Monsieur John C. JONES, demeurant à n°l Courtenay Lodge, BN3 2WF Hove, United Kingdom, est nommé administrateur-délégué avec effet immédiat,
 - 4) aux termes de la présente assemblée, le conseil d'administration se compose comme suit:
 - John C. JONES, administrateur délégué à la gestion journalière
 - Pascal WAGNER, administrateur
 - François GLUCK, administrateur
 - Boris LITTY, administrateur

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2012. Maître Anja HOLTZ Notaire

Référence de publication: 2012134887/29.

(120177538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

BTC GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schléid. R.C.S. Luxembourg B 130.610.

La présente version remplace la 1 ^{re} version, déposée le 17 août 2012, sous la référence L120145265 lm Jahre zweitausendzwölf, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Ist ERSCHIENEN:

die Aktiengesellschaft BRIMAG A.G., (Matrikel: 2004 2207 900) mit Sitz in L-9964 Huldange, Op d'Schléid 17,

gegründet durch notariellen Akt des Notars Urbain Tholl aus Mersch am 1. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 653, vom 25. Juni 2004,

eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 100.460,

hier vertreten durch ihren allein unterschriftsberechtigten Delegierten des Verwaltungsrats, Herr Manfred Braun, i.R., geboren am 6. Juli 1951 in Kettenis (B) wohnhaft in B-4701 Eupen, 318, Aachener Strasse.

Die erschienene Partei erklärte und beauftragte den Notar folgendes festzustellen:

- I. Die erschienene Partei ist alleinige Inhaberin des gesamten sich im Umlauf befindenden Kapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BTC GmbH, Matrikel: 2007 2439 504, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs, unter der Nummer B 130.610, mit Sitz in L-9964 Huldange, Op d'Schléid 17, (hiernach die «Absorbierende Gesellschaft» genannt) in Höhe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in hundert (100) voll eingezahlte Anteile, mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) und kann wirksam über folgende Tagesordnungspunkte beschliessen.
 - II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

- 1. Erklärung der alleinigen Teilhaberin der Gesellschaft, gemäß Artikel 266 Absatz 5 des luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (wie abgeändert) (das "Gesetz"), auf die in Artikel 266 Absatz 1 vom Gesetz, vorgesehene Prüfung des Verschmelzungsplans und das Erstellen eines Prüfungsberichtes über den Verschmelzungsplan durch einen oder mehrere unabhängige Sachverständige zu verzichten;
- 2. Zustimmung zum Verschmelzungsplan vom 26. März 2012, veröffentlicht am 30. Mai 2012 im Mémorial C, Nummer 1329, sowie Beschlußfassung über die Verschmelzung zwischen der BTC GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-9964 Huldange, Op d'Schleid 17, Matrikel: 2007 2439 504, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs, unter der Nummer B 130.610 (hiernach die «absorbierende Gesellschaft» genannt) und der BRAUN TRUCKING GmbH, Matrikel: 2007 2439 490, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs, unter der Nummer B 130.609, mit Sitz in L-9964 Huldange, Op d'Schleid 17, (hiernach die «absorbierte Gesellschaft» genannt).
- 3. Anerkennung des Wirksamkeitsdatums der Verschmelzung und Bestimmung betreffend die Auflösung der absorbierten Gesellschaft;
 - 4. Verschiedenes.
- III. Nach Erläuterung des der alleinigen Teilhaberin bekannten Verschmelzungsplanes vom 26. März 2012 sowie der rechtlichen und wirtschaftlichen Auswirkungen der beabsichtigten Verschmelzung faßte die alleinige Teilhaberin die nachfolgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Teilhaberin verzichtet in Anwendung des Artikels 266 Absatz 5 des Gesetzes auf die in Artikel 266 Absatz I vom Gesetz vorgesehene Prüfung und Erstellen eines Prüfungsberichtes über den Verschmelzungsplan durch einen oder mehrere unabhängige Sachverständige.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Teilhaberin nimmt zur Kenntnis, daß der Verschmelzungsplan am 26. März 2012 von den Geschäftsführern der vorgenannten Gesellschaften verfasst und am 30. Mai 2012 im Mémorial C, Nummer 1329, veröffentlicht wurde.

Die alleinige Teilhaberin stellt desweiteren fest, daß die Unterlagen welche in Anwendung des Artikels 267 des Gesetzes vorliegen müssen, seit mindestens einem Monat am Sitz der Gesellschaft hinterlegt waren.



Die alleinige Teilhaberin beschließt dem von den Verschmelzenden Gesellschaften am 26. März 2012 aufgestellten Verschmelzungsplan, sowie der Verschmelzung der absorbierten Gesellschaft durch Übertragung ihrer gesamten Aktiva und Passiva auf die absorbierende Gesellschaft, im Wege der Gesamtrechtsnachfolge gemäß Artikel 274 Absatz I des Gesetzes, nach Maßgabe des Verschmelzungsplans vom 26. März 2012, zu zustimmen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Teilhaberin hält ebenfalls fest:

- daß kein Gesellschafter während eines Zeitraumes von einem (1) Monat, nach der Veröffentlichung des gemeinsamen Verschmelzungsplans im Mémorial C verlangt hat, daß eine außerordentliche Generalversammlung einberufen wird, um über die Zustimmung zur Verschmelzung zu entscheiden und dass somit die Bedingungen des Artikels 279 des Gesetzes erfüllt wurden;
- dass in Folge der Verschmelzung die absorbierte Gesellschaft ohne Liquidation aufgelöst, ihre Aktien annulliert und ihre Bücher und Unterlagen während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz der absorbierenden Gesellschaft aufbewahrt werden;
- dass die Verschmelzung aus buchhalterischer und steuerlicher Sicht, abweichend von dem in dem Fusionsprojekt genannten Datum, erst ab dem 1. Juli 2012 wirksam ist; und dass die Verschmelzung Dritten gegenüber am Tag der Veröffentlichung dieser Urkunde im Mémorial C wirksam wird;
- Neue Anteile der Aufnehmenden Gesellschaft werden nicht ausgegeben, da die Aufnehmende Gesellschaft bereits 100% der Anteile der Übertragenen Gesellschaft hält.
- Alle Geschäftstätigkeiten der Übertragenen Gesellschaften gelten, ab dem 1. Juli 2012, buchhalterisch als Geschäftstätigkeiten der Aufnehmenden Gesellschaft, Im Sinne von Artikel 261 Abs. 2 ^e) des vorbenannten Handelsgesetzes.
 - Nach Durchführung der Verschmelzung wird die Übertragene Gesellschaft aufgelöst und ihre Anteile annulliert.
- Mit Datum des Inkrafttretens der Verschmelzung übernimmt die Aufnehmende Gesellschaft alle Rechte und Verpflichtungen der Übertragenen Gesellschaft gegenüber Dritten;
- Teilhaber mit Sonder- oder Vorzugsrecht oder andere Berechtigte im Sinne von Artikel 261 (2) f) des Handelsgesetzes, bestehen nicht;
- Den Verwaltungs- und Kontrollorganen der Aufnehmenden Gesellschaft und/oder der Übertragenen Gesellschaft wurden keine spezifischen Rechte oder Vorteile gewährt.

Erklärung des Unterzeichners

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der wirtschaftliche Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel/Güter/Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Manfred BRAUN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1 er août 2012. Relation: DIE/2012/9083. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 20. August 2012.

Référence de publication: 2012134271/96.

(120177345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Bio Dendrimers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.138.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2012134256/10.

(120177520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Bio-cafes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bio-cafes SA HRT FIDALUX S.A. Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012134258/12.

(120177458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Bio-cafes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bio-cafes SA HRT FIDALUX S.A. Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012134259/12.

(120177550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Experian Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 319.022.626,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.298.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du 12 octobre 2012 de la société Experian Ireland Investments Limited, une société de droit irlandais, établie et ayant son siège social à Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Irlande, inscrite au registre de Companies Registration Office sous le numéro 483655, en sa qualité d'associé unique de la société Experian Luxembourg Investments s.à.r.l., qu'elle a reconduit les mandats de gérant de M. Antony Barnes, M. Eric Isaac et de M. Arie van Herk pour un nouveau terme de 6 années pour venir à échéance lors de l'AGO de l'an 2018.

En date du 1 ^{er} octobre 2012 l'associé unique de la société Experian Luxembourg Investments s.à.r.l. a pris acte du changement d'adresse du gérant M. Antony Barnes. La nouvelle adresse de M. Barnes est Cardinal Place, 80, Victoria Street, London SW1E 5|L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012134375/20.

(120177846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

BlissBaby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 202, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134260/9.

(120177817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Bumblebee Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134265/9.

(120177460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Batise Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 8.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134266/10.

(120177577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Bibas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134267/9.

(120177837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Cityhold Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.784.

Extrait des résolutions de l'associé unique de Cityhold Participations S.à r.l. ("la Société")

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 22 aout 2012 qu'a été nommée:

- Madame Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012134283/17.

(120177498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Bova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.388.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Bova S.A.
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012134269/13.

(120177705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

CoorsTek Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.223.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of September,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of CoorsTek Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 48,482 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 141.223 (the "Company").

There appeared:

CoorsTek, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United-State of America, having its principal address at 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, United-States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 3134881;

here represented by Mr Alain THLL, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 48,482 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which CoorsTek, Inc. have been duly informed.

CoorsTek, Inc. through its proxy holder request the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of 1 new share with a nominal value of EUR 1 subject to the payment of a global share premium;
- 2. Subscription and payment of (i) the new share and (ii) the global share premium by way of a contribution in kind by CoorsTek, Inc.;
- 3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
 - 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by CoorsTek, Inc., the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 48,482 (forty-eight thousand four hundred and eighty-two Euro) to EUR 48,483 (forty-eight thousand four hundred eighty-three Euro) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and a global share premium amounting to EUR 100,949,999 (one hundred million nine hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro) to be fully allocated to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance", as share premium.

Second resolution

It is resolved to accept that the new share of the Company with a nominal value of EUR 1 and a global share premium of an amount of EUR 100,949,999 (one hundred million nine hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro) to be fully allocated to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance", as share premium, be subscribed by CoorsTek, Inc., by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of CAD 125,000,000 (one hundred twenty-five million Canadian Dollars) equivalent to EUR 100,950,000 (one hundred million nine hundred fifty thousand Euro) it holds against the Company (the "Receivable").

Subscription - Payment

CoorsTek, Inc. through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by (i) subscribing to the new share of the Company with a nominal value of EUR 1 and (ii) paying the global share premium of an amount of EUR 100,949,999 (one hundred million nine hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro)



to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance", as share premium; the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

Evaluation

The value of the Receivable is set at CAD 125,000,000 (one hundred twenty-five million Canadian Dollars) equivalent to EUR 100,950,000 (one hundred million nine hundred fifty thousand Euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

CoorsTek, Inc., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Receivable; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Receivable to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Robert E. Dickinson, Dane A. Bartlett, Stewart Kam-Cheong and Herman Günther Schommarz, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Receivable has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 48,483 (forty-eight thousand four hundred eighty-three Euro) divided into 48,483 (forty-eight thousand four hundred eighty-three) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour de septembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de CoorsTek Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 48.482 EUR, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.223 (la «Société»).

A comparu

CoorsTek, Inc., une société dûment enregistrée et existante valablement selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son adresse au 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, Etats-Unis.

représentée par M. Alain THILL, employee, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 48.482 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont CoorsTek, Inc. a été préalablement informée.

CoorsTek, Inc. représentée par son mandataire, prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital de la Société par l'émission de 1 nouvelle part sociale d'une valeur nominal de 1 EUR assortie d'une prime d'émission globale;
- 2. Souscription et paiement (i) de la nouvelle part sociales et (ii) de la prime d'émission globale au moyen d'un apport en nature de CoorsTek, Inc.;
- 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
 - 4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par CoorsTek, Inc., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1 EUR (un Euro) pour le porter de son montant actuel de 48.482 EUR (quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux Euro) à 48.483 EUR (quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-trois Euro), par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 EUR, assortie d'une prime d'émission globale d'un montant de 100.949.999 EUR (cent million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro) devant être allouée au poste «prime d'émission» du bilan en tant que prime d'émission librement disponible.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que la nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR assortie d'une prime d'émission globale d'un montant de 100.949.999 EUR (cent million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro) devant être allouée au poste «prime d'émission» du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, soit souscrite par CoorsTek, Inc., au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 125.000.000 CAD (cent vingt-cinq million de Dollars Canadien) équivalent à 100.950.000 EUR (cent million neuf cent cinquante mille Euro) que CoorsTek, Inc. détient à l'égard de la Société (la "Créance").

Souscription - Paiement

CoorsTek, Inc., représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée (i) en souscrivant à la nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR, et (ii) en payant la prime d'émission globale d'un montant de 100.949.999 EUR (cent million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro) devant être allouée au poste «prime d'émission» du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, le tout étant entièrement libéré par apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 125.000.000 CAD (cent vingt-cinq million de Dollars Canadien) équivalent à 100.950.000 EUR (cent million neuf cent cinquante mille Euro).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.



Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

CoorsTek, Inc., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts attachés à la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu des lois applicables sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Robert E. Dickinson, Dane A. Bartlett, Stewart Kam-Cheong, et Herman Günther Schommarz, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Alain THILL, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de la Créance a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 48.483 EUR (quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-trois Euro), divisé en 48.483 (quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 6.800,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Alain THLL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septmebre 2012. Relation GRE/2012/3355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134289/203.

(120177419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.



ICE IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.256.

L'an deux mil douze, le cinq octobre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CHINALUX S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg Route d'Esch 7, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, alors de résidence à Wiltz, en date du 06 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1349 du 13 juillet 2006 et dont les statuts ont étés modifiés aux termes d'un acte reçu le 04 mai 2012 par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné, alors de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1684 du 4 juillet 2012, et d'un acte reçu le 26 juillet 2012 par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné, non encore publié au Mémorial C, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 116.256. L'assemblée est ouverte à 10 heures 10 sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs, qui exerce également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, demeurant à Audun-le-Tiche (F-)

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

- 1. Changement de raison sociale
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour lui donner le nom de «ICE IP S.A.» et modifie en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ICE IP S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10 heures 20.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. HOLTZ; N. BOULKAIBET; T. MARTIN

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2012. Relation EAC/2012/13029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012134880/52.

(120177407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck